

PRIORITES REGIONALES - CNDS 2017 - Centre-Val de Loire

Conformément aux directives de la note nationale N°2017-DEFIDEC-01 du 16 décembre 2016, la déclinaison des orientations en région Centre-Val de Loire sera la suivante :

Le CNDS en région Centre-Val de Loire.

L'attribution des subventions de la part territoriale donnera lieu à une concertation régulière entre les représentants de l'Etat, le mouvement sportif en lien avec les collectivités territoriales qui sont les acteurs du développement du sport. Conformément à l'article R.411-16 du code du sport, le règlement intérieur de chaque commission territoriale identifie les modalités de cette concertation ainsi que les procédures de dépôt et d'examen des dossiers.

L'attribution des aides du CNDS relève de la compétence du délégué territorial, après consultation de la commission territoriale.

A- Les orientations prioritaires pour les subventions de la part territoriale du CNDS

Pour répondre à ces priorités, le délégué territorial s'appuie sur les têtes de réseau constituées du mouvement sportif régional et départemental (CROS et CDOS, ligues, comités régionaux et départementaux) qui ont comme mission de définir **des plans de développement territorialisés** sur l'olympiade. Ces plans permettent ainsi de faciliter l'identification des structures sportives porteuses de projets qui pourront bénéficier des crédits du CNDS. Ils comprennent des plans de formation des dirigeants et éducateurs, au sein desquels il convient de susciter la mise en place de modules liés aux priorités notamment la citoyenneté (déclinaison du plan citoyen du sport). Les priorités du CNDS 2017 en région Centre-Val de Loire figurent dans le tableau à l'annexe 1.

Cet accompagnement à la structuration du mouvement sportif passe par la mise en place des projets territoriaux pour l'ensemble des disciplines aidés par des équipes techniques régionales. A l'intérieur de ces projets, le délégué territorial souhaite voir émerger des schémas de formation dans lesquels le « plan citoyen du sport » de la fédération concernée sera décliné.

Une série de six notes d'orientations régionales fixent les possibilités et les modalités de financement (note apprentissage, note CIAPS, note citoyenneté, note emploi, note formation, note santé).

B- Les modalités d'organisation régionale

Le Ministre en charge des sports souhaite renforcer la cohérence territoriale et l'efficacité du CNDS en privilégiant le pilotage régional des dossiers CNDS.

Pour atteindre cet objectif, la gouvernance conduite par la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret est maintenue en 2017.

1. Confirmer la gestion régionale du CNDS

Un renforcement de la régionalisation du pilotage et de l'instruction des dossiers a déjà été engagé. Cet effort sera poursuivi et amplifié en travaillant en amont avec les DDCS/PP sur le cadrage des priorités et des notes techniques. Des groupes de travail permettront d'échanger davantage sur l'instruction des dossiers.

La gouvernance se poursuit avec les 3 groupes de travail partenariaux qui ont pour rôle d'apporter des éclairages techniques sur les dossiers et de faire remonter, à la commission territoriale, des propositions. Les groupes de travail sont composés de représentants du mouvement sportif, des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Les thématiques des groupes de travail sont :

- la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (CIAPS),
- l'emploi et la formation,
- le « sport santé ».

Cette année, un groupe de travail « j'apprends à nager » est incorporé au groupe CIAPS afin d'établir des propositions sur l'ensemble des projets déposés sur le territoire régional.

La concertation au niveau départemental est pilotée par le service départemental de l'Etat en charge du sport.

2. Accentuer la simplification de la procédure et poursuivre la politique de réduction du nombre des subventions allouées

L'objectif de réduire le nombre de subventions en 2017 passe par une baisse du nombre d'associations bénéficiaires. Par conséquent, le travail de mutualisation des demandes de la part des comités départementaux doit être le cœur de notre démarche.

La ligne de conduite fixée par le CNDS est confirmée : l'utilisation de l'outil dématérialisé e-subvention est la norme pour la campagne 2017. L'accompagnement vers cet outil est facilité par des temps de formation.

3. Renforcer la cohérence territoriale

Chaque année, un calendrier régional est arrêté. Il précise notamment la date impérative de dépôt des dossiers de demande de subvention.

L'avis des instances dirigeantes de la discipline est préconisé. La procédure de dépôt et d'instruction, définie dans les paragraphes suivants, relève soit d'un niveau départemental soit d'un niveau régional.

Pour les demandes départementales et locales, le dossier est déposé auprès du service départemental de l'Etat chargé des sports via E-subvention. L'instruction est assurée par le service départemental de l'Etat chargé des sports qui transmet à la commission territoriale pour validation et décision du délégué territorial. Le service renseigne ensuite la base OSIRIS et transmet au délégué territorial les états et conventions pour signature, puis au CNDS pour paiement.

Pour les demandes régionales concernant les projets des ligues et comités régionaux ainsi que les actions des lignes territoriales (formation et ETR), le dossier est déposé auprès du service régional de l'Etat chargé des sports via E-subvention. L'instruction est assurée par le service qui, après avis de la commission territoriale et décision du délégué territorial, transmet au CNDS pour paiement et renseigne la base OSIRIS. Le CROS et les CDOS auront également un accès à OSIRIS pour l'instruction des dossiers.

4. Evaluation des actions subventionnées

Comme les contrôles de réalité sont gage d'accompagnement de l'évolution du CNDS, le délégué territorial développe une stratégie de contrôle de réalité (contrôle de l'utilisation des sommes allouées en 2016). Cette stratégie s'effectue par échantillon tiré ou sort, sur la base d'une grille partagée d'indicateurs de risque élaborée au niveau territorial (outil dématérialisé). Cette stratégie est intégrée dans le programme régional d'inspection contrôle évaluation (PRICE).

ANNEXE 1 - Tableau explicatif reprenant les axes stratégiques, les objectifs et les structures concernées.

| Axes | Objectifs | Structures concernées |
|--|---|---|
| soutien à la professionnalisation | Créer de nouveaux emplois sportifs Poursuivre les aides aux emplois sportifs dans le dispositif emploi CNDS Soutenir des contrats d'apprentissages | Clubs/CD/Ligues/GE |
| développement de la citoyenneté | Développer l'engagement citoyen Lutter contre toutes les discriminations, les incivilités et la violence dans le sport Favoriser et accompagner la prise de responsabilité | Clubs/CD/Ligues |
| correction des inégalités d'accès à la pratique sportive | Favoriser l'équilibre territorial dans les pratiques sportives - territoires urbains (QPV) - territoires ruraux (ZRR) Favoriser l'accès à la pratique des publics prioritaires - femmes - personnes socialement défavorisés Développer la pratique des personnes en situation de handicap | Clubs/CD/Ligues |
| structuration du mouvement sportif | Accompagner les projets territoriaux Former les éducateurs, les dirigeants et les juges arbitres Aider le fonctionnement des ETR | Ligues |
| promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé | Accompagner les actions du plan pluri annuel « sport santé bien être » Soutenir les actions de prévention dopage Protéger les pratiquants (PSC1) Aider les actions "sentez-vous sport" | Clubs/CD/Ligues Ligues ou AMPD CD Clubs/CD |